

## CLÉMENT DE ROME

La plus ancienne liste des évêques de Rome, que nous tenons d'Irénée (*Adv. Haer.*, 3, 3, 3), fait de Clément le troisième successeur de S. Pierre à Rome. Irénée ne dit pas quand commença son règne, ni combien de temps il gouverna l'Église. L'historien Eusèbe (*Hist. eccl.*, 3, 15, 34) qui fait également de lui le troisième successeur de S. Pierre, fixe le début de son pontificat la douzième année du règne de Domitien, et sa fin, la troisième de celui de Trajan. Clément, autrement dit, fut pape de 92 à 101. Il reçut, d'après Tertullien, la consécration de S. Pierre lui-même. Epiphane confirme cette affirmation, mais ajoute que Clément, pour le bien de la concorde, abandonna le pontificat à Lin, et ne le reprit qu'après la mort d'Anaclet. Nous ne savons à peu près rien de sa vie antérieure. Irénée soutient que Clément connut S. Pierre et S. Paul. Origène (*Comm. in Joh.*, 6, 36) et Eusèbe (*Hist. eccl.*, 6, 3, 15) l'identifient avec le Clément que S. Paul loue comme son collaborateur dans l'Épître aux Philippiens (IV, 3). Mais cette opinion manque de preuves. Les *pseudo-Clémentines*, qui font de Clément un membre de la famille impériale des Flaviens, ne sont pas dignes de confiance. L'opinion de Dion Cassius (*Hist. Rom.*, 67, 14) est encore moins recevable. Clément, d'après celui-ci, ne serait autre que le consul Titus Flavius Clemens, membre de la famille impériale exécuté comme adepte du christianisme en 95 ou 96. Le fait du martyre du quatrième évêque de Rome n'est pas attesté historiquement. L'ouvrage grec qui porte le titre de *Martyrium S. Clementis* date du IV<sup>e</sup> siècle et présente de plus un caractère purement légendaire. La liturgie romaine commémore Clément le 23 novembre, et son nom est inscrit au canon de la Messe.

## L'ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS

Clément doit certainement la haute estime dont il a joui à l'unique écrit que nous possédions de sa plume, c'est-à-dire à son *Épître aux Corinthiens*.

Celle-ci représente, parmi les documents les plus importants

de l'époque qui suivit les apôtres, si l'on écarte le Nouveau Testament, la pièce la plus ancienne de la littérature chrétienne dont le nom, la situation et l'époque de l'auteur soient affirmées d'une façon historique. L'intervention de Clément fut provoquée par les querelles qui éclatèrent dans l'Église de Corinthe sous le règne de Domitien. Les factions, si sévèrement blâmées par S. Paul, sévissaient à nouveau. Quelques individus arrogants et impudents s'étaient révoltés contre l'autorité ecclésiastique et avaient écarté les titulaires de leur office. Seule une infime minorité demeurait fidèle aux prêtres déposés. Clément voulut apaiser le conflit et réparer le scandale donné aux païens. Nous ne savons pas comment la nouvelle de cette révolte atteignit Rome. On a souvent soutenu autrefois que les Corinthiens avaient fait appel à l'évêque de Rome pour agir contre les rebelles, mais cette opinion est dépourvue de tout fondement. Il est plus plausible de supposer que des chrétiens romains de séjour à Corinthe et témoins des divisions ou des discordes, informèrent Rome de la situation.

## I. Contenu.

L'épître contient une introduction (1-3), deux parties principales (4-36 et 37-61) et une récapitulation (62-65).

L'introduction appelle l'attention sur l'état florissant de l'Église de Corinthe avant la querelle, l'harmonie qui avait existé entre ses membres, et leur zèle pour le bien. Le troisième chapitre, par manière de contraste, insiste sur le bouleversement total de la communauté. La première partie est d'un caractère plutôt général. Elle désapprouve la discorde et l'envie, et cite de nombreux exemples de ces vices dans l'Ancien Testament et les temps chrétiens (4-6). Cette partie, de plus, exhorte à la pénitence, l'hospitalité, la piété et l'humilité, et appuie son raisonnement sur une multitude de citations et d'exemples. L'auteur s'étend ensuite sur la bonté de Dieu, l'harmonie de la création, la toute-puissance divine, la résurrection et le jugement. Humilité, tempérance, foi et bonnes œuvres conduisent à la récompense, au Christ. La seconde partie traite plus directement de la querelle des chrétiens de Corinthe. Dieu, le créateur de l'ordre dans la nature, exige de ses créatures ordre et obéissance. L'auteur prouve cette

nécessité de la discipline et de la soumission en rappelant l'entraînement rigoureux de l'armée romaine et l'existence d'une hiérarchie dans l'Ancien Testament. C'est la raison pour laquelle aussi le Christ appela les apôtres et eux, à leur tour, désignèrent des évêques et des diacres. L'amour devrait prendre la place de la discorde, et la charité hâter le pardon. Les instigateurs du conflit sont exhortés à la pénitence et à la résignation. La conclusion résume l'exhortation et exprime l'espoir très vif que les porteurs de l'épître pourront retourner bientôt à Rome avec l'heureuse nouvelle de la renaissance de la paix à Corinthe.

Cette lettre est pleine de conséquences pour l'étude des antiquités ecclésiastiques. Elle l'est également pour l'histoire du dogme et de la liturgie.

*Histoire de l'Église.*

1) Le cinquième chapitre est très important. Il fournit un témoignage valable sur le séjour de S. Pierre à Rome, le voyage de S. Paul en Espagne et le martyre des deux princes des apôtres :

Mais pour laisser de côté les exemples anciens, venons-en aux athlètes tout récents, prenons les généreux exemples de notre génération. C'est par l'effet de la jalousie et de l'envie que furent persécutés ceux qui étaient les colonnes les plus élevées et les plus justes et qu'ils combattirent jusqu'à la mort. Jetons les yeux sur les excellents apôtres : Pierre, qui, victime d'une injuste jalousie, souffrit non pas un ou deux, mais de nombreux tourments, et qui, après avoir ainsi accompli son martyre, s'en est allé au séjour de gloire qui lui était dû. C'est par suite de la jalousie et de la discorde que Paul a montré (comment on remporte) le prix de la patience. Chargé sept fois de chaînes, banni, lapidé, devenu un héraut en Orient et en Occident, il a reçu pour sa foi une gloire éclatante. Après avoir enseigné la justice au monde entier, atteint les bornes de l'Occident, accompli son martyre devant ceux qui gouvernent, il a quitté le monde et s'en est allé au saint lieu, illustre modèle de patience.

2) Le sixième chapitre donne encore ses renseignements sur

la persécution de Néron. Il parle d'une multitude de martyrs, et dit notamment que beaucoup étaient des femmes :

A ces hommes dont la vie a été sainte vint s'adjoindre une grande foule d'élus qui, par suite de la jalousie, endurèrent beaucoup d'outrages et de tortures, et qui laissèrent parmi nous un magnifique exemple. C'est poursuivies par la jalousie, que des femmes, les Danaïdes et les Dircés, après avoir souffert de terribles et monstrueux outrages, ont touché le but dans la course de la foi, et ont reçu la noble récompense, toutes débiles de corps qu'elles étaient.

*Histoire du dogme.*

1) Le document est très précieux du point de vue dogmatique. Il mérite bien d'être appelé le manifeste de la juridiction ecclésiastique. Ici pour la première fois, nous trouvons une déclaration claire et explicite de la doctrine de la succession apostolique. Il insiste sur le fait que les prêtres ne peuvent être déposés par les membres de la communauté, car ce ne sont pas ceux-ci qui confèrent l'autorité. Le droit de gouverner vient des apôtres, qui exercèrent leur pouvoir dans l'obéissance au Christ, lui-même envoyé de Dieu :

Les apôtres nous ont été dépêchés comme messagers de la bonne nouvelle par le Seigneur Jésus-Christ. Jésus-Christ a été envoyé par Dieu. Le Christ vient donc de Dieu, et les apôtres viennent du Christ : ces deux choses découlent en bel ordre de la volonté de Dieu. Munis des instructions de Notre-Seigneur Jésus-Christ et pleinement convaincus par sa résurrection, les apôtres, affermis par la parole de Dieu, allèrent, avec l'assurance du Saint-Esprit, annoncer la bonne nouvelle, l'approche du royaume de Dieu. Prêchant à travers les villes et les campagnes, ils éprouvèrent dans le Saint-Esprit leurs prémices, et les instituèrent comme évêques et comme diacres des futurs croyants. Ce n'était point là une nouveauté : il y avait longtemps que l'Écriture parlait des évêques et des diacres, puisqu'elle dit quelque part : « J'établirai leurs évêques dans la justice et leurs diacres dans la foi » (42). Nos apôtres ont su par Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il y

aurait querelle au sujet de la dignité de l'épiscopat. C'est bien pourquoi, dans leur prescience parfaite de l'avenir, ils instituèrent ceux que nous avons dit, et ensuite posèrent cette règle qu'après leur mort, d'autres hommes éprouvés succéderaient à leur ministère. Ceux qui ont été mis ainsi en charge par les apôtres, ou plus tard par d'autres personnages éminents, avec l'approbation de toute l'Église, qui ont servi d'une façon irréprochable le troupeau du Christ avec humilité, tranquillité et distinction, à qui tous ont rendu bon témoignage depuis longtemps, nous ne croyons pas juste de les rejeter du ministère (44, 1-3).

2) L'Épître de Clément a une très grande importance aussi pour une autre question dogmatique, celle de la primauté de l'Église romaine, dont elle apporte une preuve sans équivoque. Qu'elle ne contienne aucune affirmation catégorique de la primauté, le fait est indéniable. L'écrivain ne dit nulle part expressément que son intervention lie et oblige juridiquement la communauté chrétienne de Corinthe. Cependant, l'existence même de l'épître constitue un témoignage de haute valeur pour l'autorité de l'évêque de Rome. L'Église de Rome parle à celle de Corinthe comme un supérieur à un sujet. Dans le premier chapitre, l'auteur commence par s'excuser de n'avoir pu prêter attention plus tôt aux irrégularités qui existaient dans la lointaine Corinthe. C'est la preuve évidente que la vigilance chrétienne des débuts, et la sollicitude des communautés les unes pour les autres, n'ont pas été seules à inspirer la composition de la lettre. Celle-ci aurait pu être encore une apologie de l'ingérence romaine dans la controverse : la chose ne serait que normale. Mais l'évêque de Rome se fait un devoir de prendre l'affaire en mains, et tient pour un péché de leur part le cas où ils lui désobéiraient : « S'il y en a qui résistent aux paroles que Dieu leur adresse par notre intermédiaire, qu'ils sachent bien qu'ils se fourvoient dans une faute et un danger graves. Pour nous, nous serons innocents de ce péché » (59, 1-2). Ce ton autoritaire ne trouve pas de raison suffisante dans les relations culturelles étroites qui unissaient Corinthe et Rome. L'écrivain est persuadé que ses démarches sont inspirées par l'Esprit-Saint : « Vous nous causerez en

effet joie et allégresse, si vous obéissez aux conseils que nous vous avons donnés par le Saint-Esprit » (63, 2).

3) Les chapitres 24 et 25 traitent de la résurrection des morts et de la légende du Phénix. C'est la plus ancienne allusion chrétienne à cette fable antique. La légende du Phénix joue un rôle important dans la littérature et l'art du christianisme primitif.

4) Le traité, au vingtième chapitre, s'étend sur l'harmonie qui préside à l'ordre du monde. Il révèle ici l'influence de la philosophie stoïcienne :

Réfléchissons combien il est débonnaire envers toute sa création.

Les cieux, mis en branle par son ordre, lui obéissent en paix. Le jour et la nuit accomplissent la course qu'il leur a prescrite, sans s'entraver l'un l'autre. Le soleil, la lune et les chœurs des astres parcourent, d'après son ordre, avec harmonie et sans aucun écart, les orbites qu'il leur a marqués. La terre fécondé, docile à sa volonté, fournit en abondance, dans les saisons convenables, leur nourriture aux hommes, aux animaux, à tous les êtres qui vivent à sa surface ; elle n'hésite pas, elle ne change rien à ses décrets. Les mêmes ordres maintiennent les mystérieux jugements (rendus) dans les abîmes, les sentences inexprimables (prononcées) dans les enfers. La mer immense dont son action créatrice a creusé le lit en réservoir, ne franchit pas les barrières qu'il a établies, mais selon qu'il lui a ordonné, ainsi fait-elle. Il lui a dit : « Tu viendras jusqu'ici et tes flots se briseront sur ton propre sein. » L'océan infranchissable aux hommes et les mondes qui sont au delà de l'océan se dirigent par les mêmes ordres du Maître. Les saisons du printemps, de l'été, de l'automne, de l'hiver se succèdent pacifiquement l'une à l'autre. Les vents, en leurs demeures, accomplissent aux temps marqués leur office sans trouble ; les sources intarissables, créées pour la jouissance et la santé, offrent aux hommes sans s'épuiser, leurs mamelles pleines de vie ; les moindres des animaux se réunissent dans la paix et la concorde. Le souverain créateur et maître de l'univers a disposé que toutes ces



choses resteraient dans la paix et la concorde, bienfaisant qu'il est pour toutes ses créatures, mais plus que prodigue envers nous qui recourons à ses miséricordes par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soit la gloire et la majesté dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

*Liturgie.*

1) L'Épître distingue nettement hiérarchie et laïc. Après avoir exposé les diverses classes de la hiérarchie de l'Ancien Testament, l'auteur ajoute : « Le laïc est régi par les règles établies pour les laïcs » (40, 5). Et il tire la conclusion : « Frères, que chacun d'entre nous, à son rang, plaise à Dieu, par une bonne conscience, sans transgresser les règles imposées à son office (Λειτουργία) (agissant) avec gravité » (41, 1).

2) Les membres de la hiérarchie chrétienne sont appelés ἐπίσκοποι και διάκονοι. Ailleurs, ils reçoivent le titre supplémentaire de πρεσβύτεροι (cf. 44, 5 et 57, 1). Leur fonction la plus importante est la célébration de la liturgie : offrir les dons ou présenter les offrandes (44, 4).

3) La section de la lettre qui précède la conclusion (ch. 59, 4-61, 3) contient une prière magnifique. Nous la citons ici parce qu'elle montre la sollicitude de l'Église romaine pour toute la chrétienté. Nous ne ferons pas erreur en supposant que cette prière n'est rien moins qu'une prière liturgique de l'Église de Rome. Elle n'aurait aucune signification dans ce contexte si elle ne reproduisait pas, avec une fidélité presque absolue, une prière habituelle dans le culte public. Sa forme et son langage sont, de tous points, liturgiques et poétiques. Elle atteste la divinité du Christ, qu'elle appelle « l'enfant bien-aimé » de Dieu (ἡγαπημένος παῖς) « par qui tu nous as instruits, sanctifiés, honorés ». Le Christ est le « Grand-Prêtre » et le « Gardien de nos âmes » (61, 3). Clément chante encore les louanges de la providence et de la miséricorde divines. La conclusion est une prière en faveur du pouvoir temporel. Elle est très intéressante pour l'idée que les premiers chrétiens se faisaient de l'État.

C'est toi, maître, qui leur as donné le pouvoir de la royauté, par ta magnifique et indicible puissance, afin que, connaissant la gloire et l'honneur que tu leur as départis,

nous leur soyons soumis et ne contredisons pas ta volonté. Accorde-leur, Seigneur, la santé, la paix, la concorde, la stabilité, pour qu'ils exercent sans heurt la souveraineté que tu leur as remise. Car c'est toi, Maître, céleste roi des siècles, qui donnes aux fils des hommes, gloire, honneur, pouvoir sur les choses de la terre. Dirige, Seigneur, leur conseil, suivant ce qui est bien, suivant ce qui est agréable à tes yeux, afin qu'en exerçant avec piété dans la paix et la mansuétude, le pouvoir que tu leur as donné, ils te trouvent propice (61, 1-2).

Si nous laissons le détail de la lettre pour la prendre comme un tout, il nous est possible de déterminer plusieurs faits intéressants sa date, son auteur et le dessein qui poussa celui-ci à écrire.

2. *Date de la composition.*

L'épître parle de la persécution de Néron (5, 4), mais nous apprend aussi qu'une autre sévit à ce moment : « Les malheurs, les calamités soudaines qui nous ont frappés coup sur coup » (1, 1). Après avoir décrit la persécution de Néron, Clément dit : « Nous sommes dans la même arène que vous, le même combat nous attend » (7, 1). En faisant ces allusions certaines à une autre persécution, il a dû penser à celle de Domitien, dans les années 95 et 96. De plus, le contexte laisse entendre que les apôtres sont morts depuis un certain temps, et même que les presbytres désignés par eux ont abandonné leurs fonctions à d'autres et reposent aussi dans le Seigneur (42-44, 2). Ces données émanant de la lettre elle-même s'accordent avec le témoignage de la tradition, particulièrement celui d'Hégésippe (180) dans Eusèbe. Les querelles, rapporte-t-il, qui poussèrent Clément à écrire, se produisirent sous le règne de Domitien. Autre indice, Polycarpe utilisait la lettre de Clément lorsqu'il écrivait aux Philippéens.

3. *Personnalité de l'auteur.*

Dans l'épître, Clément ne se désigne pas par son nom. L'expéditeur est : « L'Église de Dieu séjournant à Rome. »

Lorsqu'il renvoie à sa propre personne, l'auteur emploie le pluriel « nous ». L'ouvrage est pourtant, sans aucun doute, d'une seule main. Une certaine unité de pensée et de style confirme cette assertion. Clément, semble-t-il, prévoyait l'usage public qu'on ferait de sa lettre. Il envisageait qu'elle serait lue à la communauté rassemblée pour le culte divin. Aussi est-elle très soignée, et embellie de nombreux traits de rhétorique. La première partie revêt la forme d'un sermon adressé à l'assemblée tout entière, et ne porte guère sur la situation particulière de l'Église de Corinthe. L'évêque Denys de Corinthe (vers 170) rapporte qu'on lisait toujours la lettre de S. Clément à sa communauté pendant le culte divin. Il écrit, dans une lettre au pape Soter (Eusèbe, *Hist. eccl.*, 4, 23, 11) : « Aujourd'hui donc, nous avons célébré le saint jour du Seigneur, et nous avons lu votre lettre; nous la conservons toujours pour la lire comme un avertissement, de même que la première lettre qui nous a été écrite par Clément. » Eusèbe affirme dans un autre passage (*Hist. eccl.*, 3, 16) que cette coutume n'était pas réservée à Corinthe : « On possède une lettre de Clément reçue (comme authentique), grande et admirable : il l'a rédigée de la part de l'Église des Romains pour l'Église des Corinthiens, à la suite d'une sédition qui s'était alors produite à Corinthe. Nous avons appris qu'en un très grand nombre d'Églises cette lettre a été lue publiquement dans les assemblées autrefois, et qu'elle l'est encore de nos jours. » Clément voulut certainement donner à ce document une importance dépassant l'occasion immédiate. Il atteignit son but, et assura de plus à sa lettre une place durable dans la littérature ecclésiastique. L'auteur, dans la mesure où nous pouvons nous en assurer, semble de descendance juive. L'abondance des références à l'Ancien Testament, comparativement à celles du Nouveau, confirme cette supposition.

#### 4. Transmission du texte.

Le texte de l'épître est conservé dans les manuscrits suivants :

1. Le Codex Alexandrinus, du V<sup>e</sup> siècle, au British Museum; il y manque les chapitres 57, 6-64, 1.

2. Le Codex de Jérusalem, écrit par le notaire Léon en 1056. Ce manuscrit contient le texte entier de la lettre.

Une ancienne traduction syriaque est conservée dans un manuscrit du Nouveau Testament datant du XII<sup>e</sup> siècle (1170) à la bibliothèque de l'université de Cambridge. G. Morin découvrit une traduction latine dans un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle du Grand Séminaire de Namur. La traduction est presque mot à mot, et date probablement de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle (cf. p. 26). Il existe ensuite deux traductions coptes en dialecte Akhmimique. L'une fut éditée à partir d'un papyrus (Ms. orient., fol. 3065), de la *Staatsbibliothek* de Berlin. Les chapitres 34, 5-42, manquent, car cinq pages du manuscrit ont disparu. Le papyrus remonte au IV<sup>e</sup> siècle. Il appartenait au célèbre *Monastère Blanc* de Shenute. L'autre traduction copte fut découverte à Strasbourg sur un papyrus du VII<sup>e</sup> siècle. Elle est fragmentaire et ne dépasse pas le chapitre 26, 2.

*Éditions* : Voir éditions et traductions des Pères apostoliques page 50. — *Édition séparée* : TH. SCHAEFER, S. Clementis Epistula ad Corinthios (FP 44). Bonn, 1941. — *Traduction anglaise séparée* : W. K. L. CLARKE, First Epistle of Clement to the Corinthians (SPCK). London, 1937. — J. A. KLEIST, The Epistles of Clement of Rome and Ignatius of Antioch (ACW 1). Westminster, 1946.

*Études* : W. SCHERER, Der erste Klemensbrief an die Korinther nach seiner Bedeutung für die Glaubenslehre der katholischen Kirche untersucht. Regensburg, 1902. — H. BRÜDERS, Die Verfassung der Kirche bis zum Jahre 175 n. Chr. Mainz, 1904. — E. METZNER, Die Verfassung der Kirche in den ersten zwei Jahrhunderten (mit besonderer Berücksichtigung der Schriften Harnacks). Danzig, 1920. — G. BARDY, Expressions stoïciennes dans la Prima Clementis : RSR 12 (1922) 73-85. — C. SCHMIDT, Der erste Klemensbrief in altkoptischer Uebersetzung (TU 32, 1). Leipzig, 1908. — A. HARNACK, Der erste Klemensbrief, eine Studie zur Bestimmung des Charakters des ältesten Christentums (SAB 1909) 38-63. — W. L. LORIMER, Clement of Rome, Epistle 1, 44 : JThSt 25 (1924) 404. — J. LEBRETON, La Trinité chez saint Clément de Rome : Greg 6 (1925) 369-404. — I. GIORDANI, S. Clemente Romano e la sua lettera ai Corinti. Turin, 1925. — H. LIETZMANN, Petrus und Paulus in Rom. 2<sup>e</sup> éd. Berlin, 1927, 226-236. — P. BATIFFOL, L'Église naissante et le catholicisme. 2<sup>e</sup> éd. Paris, 1927, 146-156. — J. SHOTWELL and L. ROPES LOOMIS, The See of Peter. New York, 1927, 66-69. — H. DELAFOSSE (J. TURMEL), La Lettre de Clément Romain aux Corinthiens : RHR 97 (1928) 53-89. — A. HARNACK, Einführung in die Kirchengeschichte. Das Schreiben der römischen Gemeinde an die korinthische